

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 4 avril 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13

## Convocation transmise le 1<sup>er</sup> avril 2016.

L'an deux mil seize, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. les conseillers municipaux :  
*BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, TEXIER Pauline, THIERY Yves.*

**Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : *BRISSARD Armand, MENUET Céline.*

**Secrétaire de séance** : *BUTRÉ Sabrina.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## **Ordre du jour** :

- **Taxes directes locales,**
- **Questions diverses.**

### **I. Taxes directes locales**

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2016 ont été fixés lors de la dernière séance du 24 mars 2016. Le Maire souhaite rouvrir le débat concernant la fixation de ces taux : en effet, après calcul à partir des feuilles d'imposition et des nouveaux taux (de la commune et ceux envisagés par la Communauté de Communes), il apparaît une hausse importante de l'imposition.

La Communauté de Communes a un besoin de 3,380 millions d'euros pour couvrir les frais de fonctionnement nécessaires au domaine scolaire. Une hausse importante des taux a donc été appliquée.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite maintenir les taux fixés le 24 mars 2016 ou bien s'il souhaite procéder à une baisse de ces taux.

Plusieurs hypothèses sont envisagées. Après un long débat, le Conseil Municipal décide de revoir les taux validés le 24 mars dernier et adopte à l'unanimité les taux suivants :

• Taxe d'habitation :	13,45 %
• Taxe foncière (bâti) :	8,26 %
• Taxe foncière (non bâti) :	38,96 %
• CFE :	11,89 %

**Soit un total produit attendu** : 117 797 euros

Une nouvelle analyse sera faite l'année prochaine afin d'ajuster au mieux l'imposition.

## **II. Questions diverses**

- ***Subvention Union Sportive Chenay-Chey-Sepvret***

Une demande de subvention de l'USCCS a été faite à la mairie (1 000 euros). Une subvention de 1 000 euros avait été accordée par le Conseil Municipal en 2015 sous réserve que celle-ci soit partagée avec l'école de foot. L'école de foot étant maintenant indépendante de l'USCCS, le Conseil Municipal souhaite que la demande soit rediscutée avec le Président du club avant de prendre position.

- ***Fond d'amorçage***

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, avait décidé lors de sa séance du 3 novembre 2014 de reverser le fond d'amorçage perçu par la commune au SIVU SCOLAIRE CHENAY-CHEY-SEPVRET. La compétence scolaire ayant été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la Communauté de Communes du Mellois, il conviendra donc de reverser ces fonds à l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de communes du Mellois.

- ***SIVOM Voirie Chenay-Chey-Sepvret***

La Préfecture a refusé que le SIVOM Voirie prenne en charge les frais d'électricité, d'eau et de contrats de prestations de service liés à l'entretien des terrains de foot des communes de Chenay et Sepvret considérant que le SIVOM ne pouvait pas prendre cette compétence.

De plus, la répartition des contributions des trois communes est revue puisque la commune de Chey dont la longueur de voirie est plus importante que celle de Chenay et Sepvret utilise plus le matériel que les autres communes voisines.

Une modification des statuts est donc nécessaire.

Le Comité Syndical du SIVOM Voirie a adopté le 7 mars 2016 les nouveaux statuts et a sollicité Monsieur le Préfet pour arrêter les nouveaux statuts après validation de chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SIVOM Voirie Chenay-Chey-Sepvret.

- ***Déménagement d'un conseiller municipal***

Pauline TEXIER, Conseillère municipale, annonce à l'assemblée son déménagement hors de la commune de Sepvret. Elle continue pour le moment l'exercice de son mandat municipal afin de mener à bien les actions en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré en séance du 04/04/2016.

**Liste des conseillers présents :**

*BARC Nathalie*

*BOUGOUIN Isabelle*

*BUTRÉ Sabrina*

*CHESNES Dolorès*

*DUCOURTIEUX Jean-Claude*

*LACOMBE David*

*LIETARD Philippe*

*LINET Michel*

*PALLUAULT Delphine*

*PARISOT Bertrand*

*TEXIER Pauline*

*THIERY Yves*

**Le Maire :**

*CHARPENTIER Patrick*